



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE POLIGNE

Jeudi 11 juin 2020

L'an DEUX MILLE VINGT le 11 juin, à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Guy RINFRAY, Maire.**

Nombre de Conseillers :

en exercice :..... 15
présents : 14
votants : 14

PRÉSENTS : G. RINFRAY - C. ALLAIN - P. THOMAS - G. DESCHAMPS -
V. MAIRESSE – JM. PINARD – Y. PAUMELLE – M. VANDENBUSSCHE –
S. COULAIS – S. PARENT – A. VILMART – N. BEAUFILS – F. HOUSSAIS –
J. VILLERIO

REPRESENTES : S. TARDIF pouvoir à C. ALLAIN

Virginie MAIRESSE, secrétaire de séance

Date de convocation : Le 05/06/2020

DÉLIBÉRATION N° 30-2020 : DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la bonne marche de l'administration communale de permettre au Maire d'intervenir sur délégation du conseil municipal.

Conformément à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. RINFRAY ne prenant pas part au vote)

- **donne pouvoir** à M. Guy RINFRAY, Maire de la commune de Poligné, pour :

- ~ Accepter les dons et legs pour les libéralités qui ne sont grevées ni de conditions ni de charges ;
- ~ Aliéner des biens d'un montant inférieur à 4 600 € portant uniquement sur des biens mobiliers ;
- ~ Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- ~ Signer des marchés négociés, lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
- ~ Louer des biens pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
- ~ Fixer et régler les rémunérations et honoraires des avocats, notaires, huissiers et experts ;
- ~ Ester en justice ;
- ~ Exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption en fixant les conditions à cette délégation sur :
 - **Les zonages de préemption tels que : Ue, Uc, Ua, Uab, 1AUe et 2 Aue**
 - **Pour toute vente inférieure à 300 000 €.**
- ~ Prononcer la délivrance des concessions des cimetières.

DÉLIBÉRATION N° 31-2020 : DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE

A l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Désigne** les membres des commissions communales respectives de la façon suivante :

Commissions internes	Domaine	Noms délégués et suppléants
VOIRIE TERRAINS COMMUNAUX	Etat voirie/travaux	P. THOMAS
	Point à temps	F. HOUSSAIS
	Entretiens divers	Y. PAUMELLE
	Circulation	JM. PINARD
	Station/raccordements	S. COULAIS
ASSAINISSEMENT BATIMENTS	Travaux bâtiments	M. VANDENBUSSCHE
BATIMENTS COMMUNAUX	Appels d'offres	C. ALLAIN
	Constructions	A. VILMART
	Travaux à prévoir	J. VILLERIO
	Aménagements	M. VANDENBUSSCHE
	Achats Mobiliers	F. HOUSSAIS
		JM. PINARD
FINANCES	Budget	G. RINFRAY (T)
		C. ALLAIN (T)
		P. THOMAS (T)
		G. DESCHAMPS (T)
		V. MAIRESSE (S)
		J. VILLERIO (S)

Commissions internes	Domaine	Noms délégués et suppléants
IMPOTS		G. RINFRAY
PERSONNEL	Gestion du personnel	G. RINFRAY
		C. ALLAIN
		P. THOMAS
URBANISME	PLUIH Révisions/modifications Permis de construire	C. ALLAIN
		G. RINFRAY
		Y. PAUMELLE
		S. PARENT
		S. COULAIS
		JM. PINARD
		G. DESCHAMPS
AFFAIRES SOCIALES	Evènementiel Repas annuel aînés Colis de Noël Demandes d'aide PANISOL (1 bénévole) ADMR (1 membre)	N. BEAUFILS
		S. TARDIF
		M. VANDENBUSSCHE

AFFAIRES SCOLAIRES	Ecole/Périscolaire	V. MAIRESSE
	Cantine	G. DESCHAMPS
	Conseil d'école /APE	J. VILLERIO
	Suivi personnel dédié	A. VILMART

CULTURE ET JEUNESSE	ALSH	G. DESCHAMPS
	Espace jeunes	V. MAIRESSE
	Rikiki/ RIPAME	N. BEAUFILS
	Commission Jeunes	S. PARENT
	Bibliothèque	

COMMUNICATION	Bulletin	C. ALLAIN
		G. RINFRAY
	Site internet	Y. PAUMELLE
	Facebook	V. MAIRESSE

Commissions internes	Domaine	Noms délégués et suppléants
ASSOCIATIONS Sports Culture Loisirs	Forum annuel	G. DESCHAMPS
	Réunion annuelle	A. VILMART
	Subventions	S. TARDIF
		P. THOMAS
		S. COULAIS
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	Salle des sports	S. COULAIS
	Terrain multisport	Y. PAUMELLE
	Espace jeux presbytère	S. PARENT
		M. VANDENBUSSCHE
		J. VILLERIO
	Terrain de foot	A. VILMART
ENVIRONNEMENT	Développement durable	P. THOMAS
	Site Tertre Gris	S. TARDIF
		JM. PINARD
COMMERCE ARTISANAT TOURISME		G. RINFRAY
		C. ALLAIN

SALLE des SPORTS SALLE des FETES	Etat des lieux	P. THOMAS
	Entrée/sorties	C. ALLAIN
	Planning	
CIMETIERE		P. THOMAS
		N. BEAUFILS
CORRESPONDANT DEFENSE		S. PARENT
INFORMATIQUE	Suivi équipement	Y. PAUMELLE
COMITE ŒUVRES SOCIALES	COS BREIZH	G. DESCHAMPS
		C. PAPIN
ENFANTS AU PAYS	Réunions/AG	N. BEAUFILS
		G. RINFRAY

Nombre de Conseillers :

en exercice :..... 15
présents : 13
votants : 14

PRÉSENTS : G. RINFRAY - C. ALLAIN - P. THOMAS - G. DESCHAMPS - V. MAIRESSE – JM. PINARD – Y. PAUMELLE – M. VANDENBUSSCHE – S. COULAIS – S. PARENT – A. VILMART – N. BEAUFILS – F. HOUSSAIS –
REPRESENTES : S. TARDIF pouvoir à C. ALLAIN

Virginie MAIRESSE, secrétaire de séance

Départ de J.VILLERIO à 23h10

DÉLIBÉRATION N° 32-2020 : MODIFICATION STATUTAIRE DU SIAE LES BRUYERES

Monsieur le maire informe les membres du conseil que par délibération du 5 mars 2020, le Comité Syndical du syndicat des eaux SIAEP LES BRUYERES a voté la modification de ses statuts sur 2 points :

- Une mise à jour acter le passage en syndicat mixte au 1^{er} janvier 2020, avec dorénavant les collectivités adhérentes suivantes : Chanteloup, Crevin, le Petit-Fougeray, Pancé, Pléchâtel, Poligné, Redon agglomération et Vallons de haute Bretagne communauté ;
- La diminution par 2 du nombre de délégués :

Les élus doivent donner leur avis sur le changement statutaire du nombre de délégués.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Valide** la modification statutaire de façon suivante :
POLIGNE : **1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.**

DÉLIBÉRATION N° 33-2020 : PROJET DE CREATION D'UNE VOIE VERTE A MONTRU

M. Le Maire présente aux membres du Conseil un projet de création de voie verte sur le secteur du hameau de Montrou.

Il s'agirait de relier entre elles des voies existantes pour certaines en partie abandonnées.

Pour concrétiser ce projet, il y aurait lieu d'acquérir sur les parcelles ZM36 et ZM37 des bandes de terrain d'une largeur d'environ 6ml afin d'y créer l'espace de circulation et des haies végétalisées.

La commune pourrait inscrire ce programme de haie au titre du programme Breizh Bocage porté par BPLC (Bretagne Porte de Loire Communauté).

M. Le Maire a rencontré les propriétaires concernés par ces acquisitions et a obtenu un avis favorable.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Emet** un avis favorable à l'acquisition de terrain,
- **Mandate** M. Le Maire pour entreprendre les démarches nécessaires aux opérations de bornage,
- **Mandate** M. Le Maire pour proposer un prix d'acquisition de 0.40 €/m².

DÉLIBÉRATION N° 34-2020 : TARIFS RESTAURATION MUNICIPALE ET SERVICES PERISCOLAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

M. Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la proposition des tarifs de la restauration municipale et services périscolaires pour l'année scolaire 2020/2021. Il rappelle que depuis la rentrée 2018, un tarif différent a été instauré pour les enfants des communes extérieures qui fréquentent le restaurant municipal et les services périscolaires.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Valide** les tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} septembre 2020 :

Libellé	Tarif de base	Tarif communes extérieures
Repas Enfant	3.90 €	4.00 €
Repas Personnel Scolaire	3.90 €	
Repas Enseignant	5.25 €	
Repas Personnel Communal	5.25 €	
Repas Emploi d'avenir	2.85 €	
Majoration pour repas non commandé	30% du prix du repas	30% du prix du repas
Garderie de 7h15 à 7h55	0.80 €	0.90 €
Garderie de 7h56 à 8h35	0.80 €	0.90 €
Garderie ou étude de 16h30 à 17h30	1.10 €	1.20 €
Garderie ou étude de 16h30 à 18h30	2.20 €	2.40 €
Garderie ou étude de 17h30 à 18h30	1.10 €	1.20 €
Majoration de retard au-delà de 18h30	2.10 €	2.40 €

DÉLIBÉRATION N° 35-2020 : TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2020

M. Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer les tarifs du centre de loisirs à compter du 1^{er} septembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **Valide** les tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} septembre 2020:

Tranche	Journée vacances et mercredis	½ Journée vacances et mercredis	Tranche	Journée vacances et mercredis	½ Journée vacances et mercredis
Communes CEJ			Communes extérieures		
0-500	5.25 €	5.20 €	0-500	10.25 €	10.20 €
501-700	7.55 €	7.50 €	501-700	12.55 €	12.50 €

701-900	8.70 €	8.05 €	701-900	13.70 €	13.05 €
901-1150	9.85 €	8.65 €	901-1150	14.85 €	13.65 €
1151-1500	11.00 €	9.20 €	1151-1500	16.00 €	14.20 €
1501-2000	12.70 €	10.35 €	1501-2000	17.70 €	15.35 €
> 2000	14.40 €	11.50 €	> 2000	19.40 €	16.50 €

Sorties	Repas	Cotisation annuelle par famille	Majoration pour repas non commandé
8.05 €	3.90 €	10 €	30 % du prix du repas

Activité avec prestataire	Tarifs
De 0 à 100 €	0 €
De 101 à 200 €	2 €
De 201 à 400 €	4 €

Garderie de 7h15 à 7h55	0.80 €	Garderie de 17h30 à 18h00	0.55 €
Garderie de 7h56 à 8h35	0.80 €	Garderie de 18h00 à 18h30	0.55 €
Les 15 premières minutes de retard	3.00 €	Les ¼ d'heure suivants	5.00 €

DÉLIBÉRATION N° 36-2020 : ACCOMPAGNEMENT DU PAYS DES VALLONS DE VILAINE A LA VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE EN LIEN AVEC LA REGION BRETAGNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.221-1 à L.221-9 et R.221-1 à R.222-12,

Vu l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économies d'énergie,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur,

Vu la qualité de chef de file de la Région Bretagne pour les compétences relatives à l'énergie et au climat par la loi de Maptam du 27 janvier 2014, et dont le rôle dans la mise en œuvre de la transition énergétique a été affirmé par la loi TECV du 17 août 2015,

Vu la délibération n°17_DAJCP_SA_06 du Conseil régional en date du 22 juin 2017 fixant les délégations du Conseil régional à sa Commission permanente,

Vu la délibération n° 20_0503_02 de la Commission permanente en date du 23 mars 2020 approuvant la convention type de partenariat relative à la mise en œuvre d'une gestion groupées des certificats d'économie d'énergie et autorisant le Président du Conseil régional à signer les conventions de partenariat avec les collectivités territoriales et établissements publics sollicitant la Région,

Vu le rôle du Pays des Vallons de Vilaine dans l'accompagnement des collectivités vers la transition climatique,

Vu la convention d'accompagnement établie entre le Pays des Vallons de Vilaine et la commune pour l'accès au service de Conseil en Energie Partagé,

Le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE), créé par les articles 14 à 17 de la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE), constitue l'un des instruments importants de la politique de maîtrise de la demande énergétique. Il repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie appelés les « obligés ». Le dispositif désigne par ailleurs d'autres acteurs, visés à l'article L221-7 du Code de l'énergie, qualifiés d'éligibles, tels que les collectivités locales et leurs regroupements ou les bailleurs sociaux, et qui peuvent également obtenir des CEE en contrepartie d'actions engendrant des économies d'énergie.

Conformément à l'article L 221-7 du code de l'énergie, et afin d'atteindre le seuil minimal de dépôt prévu par l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux modalités d'application du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie, la Région Bretagne a

la possibilité d'être désignée par les « Demandeurs » en tant que « Regroupeur ». Afin de proposer ce regroupement à un nombre important de membres, elle met à disposition des demandeurs une plateforme numérique permettant la saisie des dossiers de déclaration des travaux d'économie d'énergie (et le stockage des justificatifs).

Le Pays des Vallons de Vilaine, dans sa mission de Conseil en Energie Partagé (CEP), propose aux collectivités un accompagnement complet pour le montage technique et administratif des dossiers de CEE, ainsi que leur valorisation financière auprès des acteurs du marché en tant qu' « Opérateur ».

La répartition du produit de valorisation financière des CEE est fixée, par convention avec le Pays de Vallons de Vilaine, à 80% du montant revenant à la collectivité et 20% revenant au Pays des Vallons de Vilaine pour le financement du service de Conseil en Energie Partagé.

M. Le Maire vous propose de rejoindre cette démarche permettant la valorisation des Certificats d'Economies d'Energie.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré :

- Décide de valoriser les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) au travers de la démarche de regroupement portée par la Région Bretagne, en lien avec le Pays des Vallons de Vilaine,
- S'engage à ne pas demander une nouvelle fois, au nom de la commune, la valorisation des mêmes CEE,
- Autorise M. Le Maire à signer la convention de regroupement entre la commune et la Région Bretagne ainsi que tous documents relatifs à ce dossier,
- Autorise M. Le Maire à signer la convention d'accompagnement entre la commune et le Pays des Vallons de Vilaine, en tant qu'opérateur ainsi que tous les documents relatifs à ce(s) dossier(s),
- Autorise le Pays des Vallons de Vilaine à recevoir la rétribution financière liée à la valorisation de ces CEE et confirme avoir été informé des conditions de reversement arrêtées par le Pays des Vallons de Vilaine.

Fin de séance